

## Appareils de cuisson et chauffe-liquides pour usage domestique n° 22

(remplace les bulletins d'information n°s 2, 4 et 7 et l'avis de certification n° 14 sur les appareils de cuisson et chauffe-liquides pour usage domestique)

Entrée en vigueur le 17 août 2015

Le 26 novembre 2013

Présentez votre demande avant le 17 décembre 2014

Nous annonçons : la publication de modifications comme première mise à jour à la norme CSA C22.2 n° 64-10, Appareils ménagers de cuisson et de chauffage de liquides

Voir la pièce jointe n° 1 pour les numéros de classe visés.

Pour acheter la norme, visitez nous à [www.shop.csa.ca](http://www.shop.csa.ca)

### Qui est visé ?

Tous les fabricants de vadrouilles à la vapeur munies d'un cordon pour usage domestique.

### Que devez vous faire ?

1. Le personnel de la Prestation de services de Groupe CSA communiquera avec vous afin de vérifier la conformité à chaque révision qui s'applique à la conception de produits compris dans vos rapports de certification visés. Outre la mise à jour de vos certificats de conformité et de vos rapports de certification, des essais peuvent être requis pour assurer la conformité aux nouvelles exigences.
2. Veuillez nous faire parvenir votre réponse au plus tard 30 jours après avoir reçu la lettre de soumission accompagnée de la demande de services de certification CSA. Vous devez nous envoyer votre réponse d'ici le 17 décembre 2014 afin d'assurer la mise à jour complète de votre registre de certification d'ici le 17 août 2015. Si des essais sont requis, nous

vous informerons des échantillons dont nous aurons besoin.

### Approbations :

Les nouvelles vadrouilles à la vapeur munies d'un cordon pour usage domestique ainsi que celles qui sont déjà certifiées doivent être conformes aux nouvelles exigences décrites dans la pièce jointe n° 2 ci-dessous.

### Principales modifications :

Voir la pièce jointe n° 2.

### Historique et justification :

Cet avis annonce la publication de la première mise à jour qui a été apportée à la norme CSA C22.2 n° 64-10, y compris les modifications reliées à l'évaluation des vadrouilles à la vapeur munies d'un cordon pour usage domestique seulement et n'a aucune incidence sur la certification des produits répertoriés sous le numéro de classe 2831 02 ou 2831 03.

Pour toute question relative à votre dossier ou à vos produits, veuillez vous adresser à votre personne contact technique chez Groupe CSA. Aller à <http://www.csagroup.org/us/en/services/testing-and-certification/certified-product-listing>, entrer votre numéro de contrat principal ainsi que les numéros de classe associés à cet avis afin de déterminer lesquels de vos produits sont affectés.

### Pour des questions techniques sur cet avis de certification

Communiquez avec Don Lee  
par téléphone au 416.747.4176, télécopieur au 416.747.4149  
ou courriel au [don.lee@csagroup.org](mailto:don.lee@csagroup.org)

Si les modèles soumis ne sont pas conformes aux normes en vigueur, des dispositions doivent être prises pour les rendre conformes.

Si nous ne recevons pas de réponse concernant vos modèles présentement certifiés avant la date d'entrée en vigueur indiquée plus haut, nous annulerons la certification de ces produits.



Rendez-vous au [www.csagroup.org](http://www.csagroup.org) Cliquez sur Communiquez avec nous pour parcourir la liste de nos bureaux et partenaires

## **Pièce jointe n° 1**

Classes visées :

Classe n° :

2831 02, APPAREILS DE CHAUFFAGE - Appareils de cuisson et chauffe-liquides -portatifs

2831 03, APPAREILS DE CHAUFFAGE - Appareils de cuisson et chauffe-liquides -fixes

2871 02, APPAREILS DE CHAUFFAGE - Divers

## **Pièce jointe n° 2**

Principales modifications

1. L'article 5.4.6 a été ajouté afin de préciser un nouvel essai de résistance de la poignée décrit à l'article 7.28 pour les vadrouilles à la vapeur.
2. L'article 5.6.3.7 a été modifié afin de préciser une longueur minimale de 1,82 m pour les cordons d'alimentation des vadrouilles à la vapeur.
3. L'article 5.6.5.2 a été ajouté afin de préciser un nouvel essai de flexion du câblage interne décrit à l'article 7.7.4 pour les vadrouilles à la vapeur dont le câblage interne est acheminé entre la poignée et la base qui subit la flexion durant une utilisation normale.
4. L'article 7.6.1 a été modifié afin de préciser que l'alimentation électrique des cordons des vadrouilles à la vapeur doit être à courant nominal lorsque le cordon est soumis à l'essai de flexion.
5. L'article 7.7.4 a été ajouté afin de préciser l'essai de flexion pour le câblage interne des vadrouilles à la vapeur.
6. L'article 7.28 a été ajouté afin de préciser l'essai de résistance de la poignée pour les vadrouilles à la vapeur.
7. Le tableau 5 a été modifié afin de préciser un essai de flexion de 20 000 cycles pour le cordon d'alimentation des vadrouilles à la vapeur.